

Double standard, double risque

Résumé

Pesticides interdits
dans les aliments en Europe

September 2024



Résumé

Les pesticides dangereux interdits en Europe sont actuellement produits par des entreprises européennes et exportés vers des pays tiers, où les règlements de sécurité sont généralement moins stricts. L'utilisation de ces pesticides toxiques a des effets dévastateurs sur la santé humaine et l'environnement, ce qui entraîne des violations généralisées des droits de l'homme.

Ce rapport met en évidence un fait alarmant : ces pesticides dangereux reviennent en Europe sous forme de résidus dans les denrées alimentaires. Ils sont retrouvés dans des échantillons prélevés au hasard dans le cadre de programmes nationaux de surveillance des États membres qui ne devraient présenter aucun risque. Plus préoccupant encore, le rapport montre également que certains de ces pesticides continuent d'être utilisés en Europe malgré leur interdiction.

Des pesticides tels que le carbendazime, une substance mutagène, le linuron et le propiconazole, toxiques pour la reproduction, ou des insecticides neurotoxiques tueurs d'abeilles comme le thiaméthoxame, la clothianidine et l'imidaclopride, continuent d'être détectés dans les aliments d'origine végétale vendus en Europe. Ces substances se retrouvent souvent dans des mélanges de « cocktails de pesticides ». Dans certains cas, les résidus dépassent même les limites légales établies pour les pesticides individuels. Nous montrons également que les Limites Maximales de Résidus (LMR) pour les pesticides interdits ne sont pas automatiquement abaissées au minimum légal (valeur par défaut de 0,01 mg/kg ou moins). Au contraire, des limites de résidus plus élevées sont régulièrement maintenues pour satisfaire les partenaires commerciaux internationaux, mettant ainsi en danger la santé des citoyens européens.

L'exportation de pesticides interdits et dangereux met en danger la santé des populations et l'environnement dans les pays tiers. Elle met également les agriculteurs de l'UE dans une situation de désavantage compétitif. Les consommateurs, quant à eux, sont exposés à leur insu à des produits chimiques dangereux qui ne devraient en aucun cas avoir leur place dans leur alimentation. Ce rapport vise à mettre en lumière la politique non éthique et de deux poids deux mesures de l'UE concernant les pesticides interdits et dangereux et appelle les décideurs politiques à prendre des mesures décisives pour mettre fin à cette pratique.

Aperçu général

PAN Europe a analysé les données collectées par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) sur les résidus de pesticides dans les aliments, issues des programmes de contrôle officiels des États membres de l'UE. Nous nous sommes concentrés sur des échantillons végétaux considérés comme ayant un « faible risque », et collectés de manière aléatoire, et avons vérifié la présence de résidus de pesticides interdits ou sévèrement restreints au sein de l'UE. Ces pesticides sont répertoriés dans le règlement sur le consentement préalable en connaissance de cause (PIC), qui régit le commerce de certains produits chimiques dangereux interdits ou strictement réglementés dans l'UE (appelés « pesticides PIC »). En 2022, sur les 197 pesticides figurant sur la liste PIC, **69 pesticides interdits et dangereux ont été détectés dans les denrées alimentaires européennes.**

Catégories de produits suscitant des préoccupations

En examinant de plus près les catégories de produits, nous constatons que certains d'entre eux contiennent plus souvent des pesticides interdits dans l'UE: **le the (38,3 %), le café (22,7 %), les épices (12,5 %) et les légumineuses (11,4 %)**. Dans l'ensemble, **les aliments importés sont deux fois plus susceptibles de contenir des pesticides interdits par l'UE par rapport à ceux cultivés dans l'UE**. Cela peut ne pas être surprenant, mais les épices, les légumineuses et les céréales cultivées en dehors de l'UE étaient de **4 à 16 fois** plus susceptibles d'être contaminées par des pesticides interdits que celles cultivées dans l'UE.

Et les fruits et les légumes?

Les fruits cultivés en Europe présentant les taux de contamination les plus élevés sont les groseilles (13,2 %), les bananes (13,2 %), les pamplemousses (8,8 %) et les myrtilles (8,8 %). Pour les aliments importés, les pamplemousses (30,2 %), les mandarines (26,3 %), les citrons verts (23,9 %) et les oranges (13,4 %) affichent des taux de contamination plus élevés. Fait inquiétant, 7 % des échantillons de bananes cultivées dans l'UE dépassent les LMR légales. Les fruits exotiques importés, tels que le fruit du dragon et le fruit de la passion, dépassent également les limites légales (5,9 %), avec de nombreux échantillons contenant des résidus multiples. Les légumes présentent des taux de contamination plus faibles par les pesticides interdits par le PIC. Des produits très courants comme les pommes de terre, les concombres, les laitues et les tomates cultivées dans l'UE présentent un taux de contamination compris entre 4,3 % (tomates) et 6,6 % (pommes de terre). Les produits importés comme les petits pois, les haricots et les concombres présentent des taux de contamination plus élevés, allant de 12,5 % (concombres) à 20 % (petits pois).

D'où viennent les aliments contaminés?

En regardant les pays exportateurs ayant les taux les plus élevés d'échantillons contenant des pesticides interdits par l'UE, nous trouvons parmi les cinq premiers l'Inde (23,6%), l'Ouganda (17,7%), la Chine (16,8%), le Kenya (16,5%) et le Brésil (16%). En ce qui concerne les aliments produits dans l'UE, les taux les plus élevés de pesticides interdits ont été relevés dans les échantillons d'aliments provenant du Portugal (12,7 %), de Malte (8,8 %), de Pologne (7,7 %), de Chypre (6,5 %) et d'Autriche (5,5 %).

La situation ne s'améliore pas

Entre 2011 et 2022, le taux d'échantillons contenant des pesticides interdits par l'UE a été multiplié par dix (10x) pour le café et par trois (3x) pour les épices.

Les principaux responsables

Les pesticides les plus fréquemment détectés incluent le fongicide carbendazime, qui est mutagène et toxique pour la reproduction, ainsi que les pesticides toxiques pour la reproduction **linuron** (un herbicide) et **propiconazole** (un fongicide), sans oublier le **chlorprophame**, un herbicide suspecté d'être cancérigène. Plusieurs échantillons contenaient des résidus des **néonicotinoïdes** clothianidine, thiaméthoxame et imidaclopride, insecticides neurotoxiques tueurs d'abeilles. Parmi les 69 pesticides PIC que nous avons détectés, 53 dépassaient même les limites légales (LMR) dans au moins un échantillon.

Effets de l'interdiction d'exportation en France.

En 2018, la France a adopté une loi visant à mettre fin aux exportations de pesticides interdits par l'UE, mais le règlement n'est entré en vigueur qu'en 2022. Cependant, les résultats montrent qu'en 2022, 2,5 % des échantillons d'aliments considérés comme « à faible risque » en France contenaient encore des pesticides interdits. Les épices (11,8 %) et les légumineuses (11,1 %) figuraient en tête de liste. Les échantillons présentant les taux les plus élevés de pesticides interdits par l'UE, comprenaient les citrons verts de Tahiti (16,4 %), les fruits de la passion (10 %), le riz (14 %) et les courgettes (8 %). Les pays exportant le plus grand pourcentage d'échantillons contenant des pesticides interdits vers la France étaient le Viêt Nam (24 %), le Brésil (17 %), le Chili (10 %), l'Égypte (10 %), la Colombie (9 %) et le Maroc (6 %). Il est alarmant de constater qu'outre le mutagène carbendazime, des pesticides organochlorés hautement toxiques et persistants, l'aldrine et la dieldrine, ont été détectés dans des denrées alimentaires produites sur le territoire français (courgettes, concombres, courge butternut).

Lacunes et violations de la législation

Contrairement aux idées reçues, les pesticides interdits sont toujours autorisés dans la production alimentaire de l'UE, que ce soit par le biais de failles réglementaires ou d'accords commerciaux. Notre étude révèle qu'à l'heure actuelle, l'UE autorise la présence de résidus d'au moins 60 pesticides interdits par l'UE dans certains produits alimentaires, principalement pour satisfaire ses partenaires commerciaux internationaux. De plus, nous avons constaté qu'avant les prélèvements, cinq de ces pesticides avaient été autorisés à être employés dans certains pays de l'UE dans le cadre de « situation d'urgence », une dérogation qui ne doit pas

être utilisée pour les pesticides dangereux interdits par l'UE, selon la Cour Européenne de justice.

En ce qui concerne les pesticides qui ont été détectés dans au moins 30 échantillons (d'origine UE ou non UE), nous avons établi une liste de 16 pesticides. Pour 7 de ces 16 pesticides seulement, les LMR ont été abaissées au minimum légal (la limite par défaut). Pour les autres, l'UE donne son accord à l'importation de produits alimentaires contenant des résidus de pesticides toxiques dangereux.

Appel urgent pour des mesures politiques

L'UE s'est engagée à mettre fin à la production et à l'exportation de pesticides interdits en Europe en raison de leur haute toxicité, mais ces mesures n'ont pas encore été présentées et mises en œuvre. Les États membres continuent de recevoir des dérogations illégales pour utiliser des pesticides interdits dans leurs cultures, au grand mépris de la législation et de la jurisprudence de l'UE. Dans le même temps, la Commission européenne et les États membres autorisent la présence de résidus de ces pesticides dangereux dans les aliments importés. Les membres du Parlement européen s'y sont opposés à plusieurs reprises et ont appelé à une tolérance zéro pour ces résidus dans les denrées alimentaires de l'UE.

Face à la crise mondiale alimentée par la pollution chimique et la perte de biodiversité, nous exhortons les décideurs politiques de l'UE à faire preuve de leadership en mettant fin à cette politique de deux poids deux mesures contraire à l'éthique. Les pesticides jugés trop toxiques pour être utilisés ici le sont également pour être utilisés partout ailleurs. La protection de la santé publique et de la biodiversité, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Europe, doit primer sur les profits du commerce et de l'industrie.

Vous pouvez trouver le rapport [ici](#)